

Raymond Bizot

« Tous aux Mobiles »

La partie haute de la Canebière était autrefois appelée les Allées de Meilhan ou « promenade des Allées de Meilhan ». Après l'agrandissement de Marseille de 1666, cette promenade publique, achevée en 1775, formait un triangle, hors des remparts, qui reliait la porte de Noailles à celle de la Madeleine : la partie de la Canebière située au-delà de Garibaldi et les allées Léon Gambetta.

Dès le 18^e siècle, ces allées seront très recherchées les dimanches et jours fériés. Des guinguettes attirent le public et reçoivent les mariages, les banquets et les réunions publiques.

La partie la plus éloignée était appelée la « pointe des Allées ». Une fontaine y avait été installée en 1782 et l'endroit a toujours été un lieu animé, accueillant un marché aux fleurs, la foire de la Saint-Jean où s'achetaient l'ail et les poteries usuelles, ainsi que la foire aux santons. Au 19^e siècle, un kiosque à musique fut construit et les concerts (militaires ou civils) drainaient la foule, les samedis, dimanches et les soirs d'été.

Les Marseillais appellent cette esplanade « les Mobiles », même si, officiellement, il s'agit du square Léon Blum. L'appellation est due au monument dédié aux victimes de la guerre de 1870.

Bismarck voulait, alors, conquérir l'Alsace et la Lorraine, pensant qu'une guerre contre la France cimenterait l'unité d'une grande Allemagne. De son côté, Napoléon III venait de remporter le plébiscite du 8 mai 1870, mais les villes avaient voté « non ». Son entourage pensait que seule une guerre pouvait sauver l'Empire.

La guerre, déclarée par la France le 19 juillet 1870, s'achevait par la capitulation de Sedan, le 2 septembre. La République fut proclamée le 4 et un gou-

vernement de Défense nationale devait arrêter l'avance des Prussiens. Dans toute la France, malgré le peu d'empressement du gouvernement pour organiser la résistance, se levait une garde nationale mobile pour défendre l'intégrité du territoire qui combattit jusqu'à l'armistice de Versailles du 28 janvier 1871. Quelques années plus tard, une souscription publique a été lancée pour ériger un monument « aux enfants des Bouches du Rhône morts pour la défense de la Patrie pendant la guerre de 1870-1871 ». Le monument, inauguré le 26 mars 1894, était à l'origine entouré d'un bassin pour que puissent boire les chevaux de la station de fiacres. Les Marseillais l'ont aussitôt appelé « le monument des Mobiles » ou « les Mobiles » et le nom désigna même tout cet espace.

Dans les jours qui ont précédé le 14 juillet 1942, des appels, des tracts, des inscriptions sur les murs disaient : « Tous aux Mobiles à 18 h 30 ».

« Radio Londres appuie les consignes. Il faut montrer sa force, publiquement. Envahir la Canebière. 3 000 hommes se disposent pour l'empêcher, policiers en tenue et en civil, gendarmes, gardes mobiles, armée, service d'ordre de la Légion, hommes de main de Sabiani. Dès le matin, des meneurs, supposés tels, non sans raison, organisateurs de la manifestation, sont arrêtés. Rien n'y fait. »¹

La foule se rend, en masse, aux Mobiles pour déposer une gerbe et chante la « Marseillaise » et le « Chant du départ ». Les jeunes crient « En Allemagne on n'ira pas ! ».

Les manifestants descendent la Canebière et tentent d'aller rue Bauveau où est situé l'Office de placement allemand qui recrute des travailleurs volontaires pour l'Allemagne. Refoulés ils empruntent la

rue Pavillon où, du siège du PPF, Sabiani et ses hommes de mains tirent sur la foule, tuant deux femmes.

Le choix du lieu n'était pas dû au hasard. En 1942, la moitié de la France était occupée et la zone sud vivait sous le régime de Vichy. Le monument des Mobiles honore les morts de la guerre de 1870, contre l'Allemagne, et les mobiles s'étaient engagés pour défendre l'intégrité du territoire. Des drapeaux tricolores étaient brandis par la foule, ce 14 juillet 1942 et, parmi les chansons entonnées, « Sambre et Meuse ». Une des chansons patriotiques des années 1870, qui exaltait les combats de 1792. Sans doute, le second couplet paraissait-il d'une brûlante actualité :

*Le général, vieillard débile,
Faiblit pour la première fois.
Voyant certaine la défaite,
Il réunit tous ses soldats.
Puis il fit battre la retraite
Mais eux ne l'écoutèrent pas.*

Le 25 mai 1944, lors de la « grève du pain », plusieurs centaines de femmes se rassemblaient à nouveau aux Mobiles pour descendre la Canebière en criant « Nous voulons du pain ».

Après la Libération, les Mobiles deviennent un lieu symbolique de résistance avec, notamment, sur le monument, la plaque commémorant Korseck, Bonnein et d'Alessandri, trois FTP fusillés après avoir attaqué à la grenade, le 5 juin 1943, les soldats allemands sortant du cinéma Capitole (devenu *Soldatenkino*), situé juste en face sur la Canebière. En outre, le plus proche bâtiment, qui abritait la défense passive, fut démoli par le bombardement américain du 27 mai 1944.

La plupart des grands rassemblements de la période qui suit la Libération ont lieu aux Mobiles. Antérieurement, ils avaient lieu à la Plaine, à la Porte d'Aix, sur le quai des Belges ou devant la Bourse du travail. Dans les années 1930, les manifestants se réunissent de préférence sur les terrains vagues situés « derrière la Bourse ».

À partir de 1947 et jusqu'à la fin des années 1960, la Canebière sera générale-

ment interdite aux manifestations. Les Mobiles sont, alors, perçus à la fois comme un lieu de mémoire et de résistance. Malgré des forces policières impressionnantes, le mot d'ordre « tous aux Mobiles » est entendu et sont présents tous ceux qui, selon l'expression de Jean Ferrat :

*En ont vu défiler parole
Des pèlerines et des bâtons
Sans jamais rater l'occasion
De se faire casser la gueule.*

Parfois, il pleuvait littéralement des vélos : les agents cyclistes, en plus des matraques et pèlerines, utilisaient leurs bicyclettes qu'ils projetaient sur les manifestants. Généralement, ces derniers avaient à cœur de voiler les roues à coups de pieds et d'arracher câbles de freins et éclairage avant de renvoyer les vélos sur leurs propriétaires.

Le 10 janvier 1950, les marins bloquaient dans le port, depuis la veille, le paquebot *Pasteur* qui devait embarquer 2 800 soldats pour l'Indochine. Une manifestation était prévue à la Joliette, à 16 h 30, contre la « sale guerre coloniale ». Dès le début de l'après-midi, les forces de police avaient bouclé tout le quartier. Dans toutes les rues qui convergent vers la place de la Joliette, quelques personnes étaient placées pour dire à ceux qu'elles connaissaient de se rendre sur la Canebière.

« La veille, les conducteurs de tramways et de trolleybus se sont réunis ; ils ont réglé leurs montres à la même heure. Au moment précis décidé en commun, ils stopperont là où ils se trouvent, abaisseront les perches et s'en iront manifester, abandonnant sur place leurs véhicules. Il fallait voir ça, Marseille n'avait jamais connu un tel embouteillage.

Pendant ce temps, la manifestation prévue à la Joliette se déroule en plein centre ville, sur la Canebière. »²

Canebière qui, noire de monde, sera occupée durant plus d'une heure par les partisans de la paix et opposants à la guerre coloniale, au premier rang desquels se trouvaient les mères de soldats. Aux Mobiles, la manifestation s'achevait par une minute

de silence et « La Marseillaise ». « C'est à ce moment là qu'apparaissent les policiers de la brigade cycliste. Plus opérationnels que les autres, ils ont pu se faufiler avec leurs vélos. Leur intention est de contenir les manifestants en attendant des renforts. Ils ne chargent pas, ils s'infiltrèrent et commencent à matraquer. Le résultat sera encore négatif pour eux : ils prennent la plus belle leçon de leur vie et s'enfuient laissant même leurs engins sur place. Couchés sur le sol, à la queue leu leu, les vélos seront écrasés par un camion conduit par un manifestant, sous les ovations de la foule. »³

Le déploiement policier était parfois difficilement compréhensible. Le 12 février 1962, avait lieu un rassemblement de recueillement après la sauvage répression de la manifestation du 8 février qui avait fait neuf morts au métro Charonne, à Paris. Le rassemblement, très large au niveau des organisateurs, était interdit. La partie haute de la Canebière, en ce soir d'hiver, donnait une image de guerre : des centaines de casques et de canons de mousquetons brillaient sous les éclairages électriques. Le monument des Mobiles avait été transformé en forteresse inexpugnable : cars de CRS encerclant le monument et triple cordon de policiers interdisaient l'accès au terre plein. Que crai-

gnaient-ils ? Seuls trois élus socialistes furent autorisés à franchir le premier barrage, dont le maire de Marseille, Gaston Defferre, qui ne put même pas approcher du monument et dut déposer une gerbe de fleurs sur un banc public, à une vingtaine de mètres.

En quelques dizaines d'années, les Mobiles sont devenus le premier lieu de contestation et de résistance de Marseille, le carrefour des aspirations pacifiques contre les guerres coloniales d'Indochine ou d'Algérie, contre les crimes de l'OAS, contre le réarmement de l'Allemagne, pour la paix au Vietnam, contre la participation de la France à la guerre du Golfe de 1991 ou la montée du Front national... Lieu où s'exprime la contestation sociale, c'est le rendez-vous incontournable où se sont formés les grands défilés des journées de grèves nationales ou de défense de l'emploi, ceux de mai 1968 ou décembre 1995, même si, à cause des travaux du tramway, les Mobiles sont quelque peu négligés ces derniers temps.

Notes

1. Léo Lorenzi et Pascal Posado (dir.), 1938-1945. *Les Communistes face à la tourmente*, Marseille, Fédération des Bouches-du-Rhône du PCF, 1995.
2. Léo Lorenzi, *Paroles pour Xuan et Marius. Marseille et l'Indochine*, Marseille, Mémoires vivantes, 1999.
3. *Ibid.*



Frédéric Grossetti

La naissance du Parti communiste à Marseille

Le Parti communiste ou Section française de l'Internationale communiste (SFIC) naît officiellement au cours du congrès de Tours à la fin de l'année 1920. Nous voulons essayer dans ce texte de décrire de manière très succincte le débat qui a mené à cette naissance à partir d'un point de vue local, celui de la ville de Marseille¹.

Si le congrès de Tours est le point de départ de la construction d'une nouvelle organisation politique, il est aussi l'aboutissement d'un débat qui se mène dans le mouvement socialiste et ouvrier français avant même la Première Guerre mondiale. Débat sur le caractère révolutionnaire du parti, sur son organisation et son fonctionnement, sur les conceptions de la transformation sociale, sur les relations entre militants et masses ouvrières ou entre parti et classe, sur l'insertion dans la société et dans la république, sur la participation à la gestion y compris gouvernementale, sur la place des élus, leur rôle et leurs relations avec le parti... À ce débat prennent part non seulement les militants socialistes, mais aussi d'autres militants, syndicalistes ou libertaires dont le rôle est particulièrement important à Marseille.

La guerre et la Révolution russe jouent bien sûr un rôle essentiel dans la scission. La guerre et ses horreurs condamnent aux yeux des militants de manière définitive le système capitaliste qu'ils rendent responsable de la tuerie ; elles justifient, par la brutalisation des esprits et de la société qu'elles provoquent, le radicalisme révolutionnaire et l'emploi de la violence. La Révolution russe, pour sa part, rend crédible l'idée même de révolution et offre un exemple plus ou moins mythique.

Mais cette scission répond avant tout aux questions qui se posaient antérieurement. Et de fait, la scission du congrès de Tours n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel sans nuages. Le mouvement socialiste et ouvrier français était loin d'être parfaitement uni avant la guerre. À Marseille par exemple, ce débat était particulièrement vif comme le montrent de nombreux rapports de police rendant compte de débats parfois violents. Le Parti socialiste unifié (SFIO) ne datait que de 1905 soit quelques années seulement avant le déclenchement du conflit mondial, il avait été créé sur l'injonction de l'Internationale, et les luttes entre les différentes tendances étaient particulièrement vives encore ; il laissait de plus sur sa droite des socialistes qui se déclaraient indépendants, et sur sa gauche de nombreux militants ouvriers syndicalistes².

LES CONDITIONS DE LA SCISSION À MARSEILLE

À Marseille, la scission a lieu dans un mouvement socialiste et ouvrier bien implanté dans la ville et profondément transformé durant la guerre. En 1919, la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône compte 2 300 adhérents contre 900 l'année précédente et 1 725 en 1913. Plusieurs rapports de police témoignent d'un développement important de son activité : « Les militants socialistes font preuve à l'heure actuelle d'une grande activité. »³ « Depuis la nouvelle orientation donnée au parti, les cadres de la fédération se sont élargis, des sections se sont reconstituées. »⁴

La fédération se dote à partir de février 1920 d'un hebdomadaire, *Le Populaire de Marseille* qui a surtout une diffusion interne, parmi les militants, mais qui joue un rôle important dans le débat, en ouvrant ses colonnes aux deux camps.

La naissance du Parti communiste à Marseille

À ses côtés apparaît en juillet 1918 une organisation des Jeunesses socialistes, dirigée à l'origine par Joseph Ferrand, un ouvrier boulanger, militant syndicaliste dirigeant du comité de grève de sa corporation en novembre 1918.

Les élections de 1919 sont un succès pour les socialistes marseillais, tranchant avec la déception des résultats nationaux. Avec 26,5 % des inscrits sur Marseille et 27,3 % dans l'ensemble de la circonscription, les socialistes progressent faiblement mais profitent de la désunion de la droite locale et obtiennent quatre députés sur six, puis neuf conseillers généraux sur douze pour la ville de Marseille, et enfin participent à une liste d'union des gauches dirigée par le socialiste indépendant Siméon Flaissières, élue avec près de 60 % des exprimés.

Durant la guerre, la fédération du Parti socialiste puis l'Union départementale CGT ont pris très tôt des positions pacifistes. Dès le mois de décembre 1915, le secrétaire de la fédération socialiste, Auguste Allène, est arrêté à la suite d'un discours qu'il a tenu au cours de l'enterrement d'un soldat socialiste⁵. Fédération socialiste et Union départementale CGT se sont rapprochées l'une de l'autre en se rangeant dans les minorités respectives de leurs organisations.

Au sortir du conflit, les militants de tendance révolutionnaire dominant largement les directions socialistes et syndicales. C'est en particulier le cas du nouveau secrétaire de la fédération socialiste, Flavien Veyren, un ancien séminariste, devenu directeur du bureau de bienfaisance de la ville de Marseille. C'est aussi le cas de nouveaux militants qui apparaissent alors, comme les jeunes socialistes Aimé Carlier et Gabriel Péri. Ou bien encore Simon Sabiani, un petit entrepreneur, ancien combattant⁶.

Enfin, les mouvements sociaux des années 1919 et 1920 sont particulièrement puissants à Marseille ; marqués par une très forte mobilisation ouvrière, par une succession d'une période de luttes victorieuses en 1919 puis d'échec du mouvement gréviste en 1920 face à la réaction patronale et gouvernementale, ils aggravent les

dissensions à l'intérieur du mouvement ouvrier et dans le Parti socialiste.

LE DÉBAT PRÉPARATOIRE AU CONGRÈS DE TOURS

C'est dans ces conditions que se déroule, durant deux années, un débat qui aboutira à la scission au congrès de Tours en décembre 1920.

La question centrale de ce débat est celle de la transformation de l'Internationale. Les militants de tendance révolutionnaire accusent l'Internationale socialiste, ou II^e Internationale, d'avoir failli au moment du déclenchement de la guerre mondiale et d'avoir sombré dans des politiques chauvines de soutien à leurs impérialismes respectifs ; ils se prononcent en faveur de l'adhésion du parti à l'Internationale communiste, ou III^e Internationale qui vient d'être créée à Moscou. La « droite » du parti au contraire propose de conserver l'Internationale existante tout en acceptant l'idée de la réformer. Enfin, beaucoup de militants soutiennent l'idée de la reconstruction d'une nouvelle Internationale, réunissant les deux existantes, on les appellera le « centre ». En fait, cette question de l'Internationale sous-tend un ensemble de débats, pour beaucoup préexistants à la guerre et à la Révolution russe.

À Marseille, c'est très tôt l'adhésion à la III^e Internationale qui obtient la majorité parmi les militants socialistes. Ainsi, dès le congrès fédéral qui se tient à Arles en février 1920 pour préparer le congrès national de Strasbourg, ce sont les sections marseillaises qui permettent à la motion Lorient, en faveur de l'adhésion immédiate, d'être majoritaire.

Parallèlement, beaucoup de militants syndicalistes, socialistes ou libertaires, sont gagnés eux aussi à l'idée de la construction d'une nouvelle Internationale qui soit à leur sens vraiment révolutionnaire. Au cours de l'année 1919, certaines adhésions à la III^e Internationale ont lieu, de manière souvent plutôt sentimentale et symbolique, celle du syndicat de l'enseignement, de la 2^e section socialiste, de la Jeunesse socialiste, d'un petit groupe communiste fondé

par des syndicalistes proches de Péricat... Au cours de cette année 1919, le débat n'est pas très vif et tout le monde semble présenter une image positive de la nouvelle internationale. Jean-Baptiste Canavelli par exemple, un élu qui prendra pourtant la décision de demeurer dans la SFIO, défend ainsi les bolcheviks en octobre 1919 au cours d'une réunion publique⁷.

Au contraire, au cours de l'année 1920, en particulier après le congrès de Strasbourg, un véritable débat contradictoire a lieu, et les différents camps s'organisent. Les opposants à l'adhésion à la III^e Internationale mènent tout le long de l'année une campagne de presse dans le *Petit Provençal*, le quotidien de la gauche marseillaise, avec une multitude d'articles sous les signatures de différents journalistes, mais aussi d'élus socialistes, Joseph Paul-Boncour et surtout Fernand Bouisson, député maire de La Ciotat et ancien ministre de la Marine marchande durant la guerre, sans doute la plus forte personnalité socialiste des Bouches-du-Rhône, mais en marge de la fédération et en opposition avec la direction fédérale. Entre le 13 août et le 25 septembre par exemple, pas moins de 11 éditoriaux sont consacrés à la III^e Internationale pour la combattre.

Si certains éditorialistes rédigent d'une manière violente, Fernand Bouisson, lui, tente d'abord d'argumenter sur un ton apaisant, laissant croire que lui-même « n'a pas d'opinion arrêtée ». Dans une suite d'articles, il cherche à montrer que l'adhésion obligerait les socialistes à abandonner le suffrage universel, à forcer leurs élus à démissionner, à rompre avec la CGT, à s'isoler des grands partis socialistes d'Europe occidentale⁸.

Mais à mesure que le débat avance, le ton devient plus agressif et violent⁹. De fait, si les arguments utilisés peuvent toucher une bonne partie des lecteurs du journal et des électeurs socialistes, ils ne répondent pas à la plupart des grandes préoccupations des militants qui sont pourtant ceux qui vont finalement prendre la décision, et certainement Bouisson le sent bien.

Pour leur part, les partisans de l'adhésion s'organisent. Les syndicalistes et les libertaires dans un « Groupe communiste » qui demeurera squelettique ou dans le Groupe d'études sociales, une organisation de type « club de discussion » ou « université populaire » dans laquelle se retrouvent dès avant la guerre des libertaires, des syndicalistes et des socialistes.

Les socialistes créent un « Comité de la III^e Internationale » qui mène la propagande à l'intérieur du parti socialiste, par des articles dans *Le Populaire de Marseille*, hebdomadaire de la fédération socialiste ouvert à toutes les tendances, ou par des réunions internes ou publiques. Les militants de la Jeunesse socialiste y jouent un rôle important.

Les partisans de l'adhésion multiplient en particulier les interventions aux cours de réunions de sections qui mettent toutes à l'ordre du jour la question de l'internationale.

Ils organisent la venue à Marseille de Marcel Cachin et Ludovic-Oscard Frossard qui tiennent une conférence au jeu de boules de la Tour Eiffel, près de la gare Saint-Charles, en présence de plusieurs milliers de personnes visiblement enthousiastes, y compris de l'avis des adversaires de l'adhésion.

En réponse aux articles de Fernand Bouisson, les partisans de l'adhésion font paraître dans *Le Populaire de Marseille* une série de six articles rédigés par Gabriel Peri qui apparaît malgré son jeune âge comme un des animateurs les plus résolus de cette bataille pour l'adhésion à la III^e Internationale. Chacun de ces articles argumente sur un aspect du débat : disparition de la II^e Internationale du fait de sa participation à l'effort de guerre, justification des conditions d'adhésion à la III^e Internationale, nécessité d'une organisation internationale centralisée et de la centralisation dans le parti¹⁰.

Au mois d'octobre et novembre, des débats contradictoires sont organisés dans les sections, avec la présence d'un partisan et d'un adversaire de l'adhésion. Les rap-

La naissance du Parti communiste à Marseille

ports de police montrent bien que les jeux sont alors faits dans le parti à Marseille¹¹.

Le débat semble en fait se mener sur des niveaux différents. Alors que les adversaires de l'adhésion multiplient les attaques contre la Russie soviétique, les partisans de l'adhésion, eux, mènent le débat sur des questions touchant essentiellement au mouvement ouvrier et socialiste en France.

D'abord la question de l'attitude des socialistes face à la guerre, sur laquelle la « droite » paraît nettement sur la défensive. Bernard Cadenat, député durant le conflit, tente par exemple de justifier le vote des crédits de guerre : « Lorsque les voleurs sont dans la maison, il faut employer tous les moyens pour les en chasser... Oui je le reconnais, lorsque l'ennemi était sur la terre française, j'ai voté tous les crédits de guerre, mais à présent que les rôles sont renversés, je refuserai tout nouveau crédit de guerre. »

Est fortement posé le problème de la relation entre le parti et les élus, ceux-ci devant essuyer de vives critiques de la part de beaucoup de militants, ce qui fera écrire à Fernand Bouisson : « Aujourd'hui, l' élu est l'ennemi né, quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise ! »¹² C'est sur cette question des élus que le secrétaire de la fédération, Flavien Veyren, organisera son intervention au congrès de Tours pour expliquer le vote de la fédération des Bouches-du-Rhône.

Une bonne partie du débat porte enfin sur les questions de l'organisation et du fonctionnement du parti et sur des conceptions différentes de la révolution. À Léon Bon, secrétaire de la fédération SFIO après la scission, qui explique en mars 1921 juste après le congrès de Tours : « J'attends les transformations sociales à désirer de l'évolution qui est continue depuis 1789 et non d'une révolution sanglante »¹³, répondent ceux qui pensent la révolution comme un événement brusque et violent. Un militant syndicaliste des métaux, Jullien parle par exemple « d'une action violente et résolue »¹⁴, et le groupe de la Jeunesse socialiste de Marseille indique dans une déclaration : « Nous pensons que toute méthode parlementaire et réformiste est par avance vouée à l'échec. »¹⁵

Quant à la Révolution russe, elle apparaît peu dans les débats à l'intérieur du parti. Cette révolution est peu connue des militants et suscite de nombreuses confusions (sur la nature des soviets par exemple). Mais elle attire une sympathie naturelle pour un certain nombre de raisons : elle crédibilise la révolution, elle subit les attaques des forces réactionnaires, la faible connaissance qu'on en a permet de l'utiliser pour justifier tel ou tel argument, et beaucoup de militants en ont une image proche de la Révolution française et de la Commune de Paris.

Ce sont les partisans de l'adhésion qui marquent des points au cours de cette année 1920. Au congrès fédéral qui se tient à Salon le 15 décembre 1920, la majorité en faveur de l'adhésion est nettement renforcée. La motion Cachin-Frossard, en faveur de l'adhésion immédiate, obtient 83 mandats, contre 25 à la motion Longuet, pour l'adhésion avec réserves, et seulement cinq pour la motion Blum refusant l'adhésion. Sur les 11 sections marseillaises représentées (il en manque une), la motion Cachin-Frossard obtient 42 mandats, la motion Longuet neuf et la motion Blum deux ; seule une section (la 3^e) donne plus de mandats à la motion Longuet, quatre sections accordant au contraire tous leurs mandats à la motion Cachin-Frossard.

Dans les Bouches-du-Rhône, la scission va se répercuter dès le début de l'année 1921. La majorité des militants les plus actifs vont se retrouver dans la fédération communiste. C'est le cas en particulier du secrétaire de la fédération, Flavien Veyren, des dirigeants de la Jeunesse socialiste, Peri, Carlier ou Ferrand, des responsables de l'Union départementale de la CGT, Roubaud, Toti, Audoye, Matton et même des époux Mayoux, syndicalistes enseignants, qui avaient quitté le Parti socialiste en 1918 pour protester contre l'union sacrée. En terme d'adhérents, si la fédération communiste est plus fournie que son homologue socialiste, elle est loin de regrouper la proportion d'adhérents correspondant aux votes du congrès fédéral de Salon : en octobre 1921, seulement 1 400

cartes sont placés sur 2 600, soit environ 53 % du total. En fait beaucoup d'adhérents ne choisiront pas entre les deux partis et se mettront à l'écart.

Enfin, parmi les élus, le rapport de force est nettement favorable à la SFIO maintenue : deux députés sur quatre, neuf conseillers généraux sur onze, huit conseillers d'arrondissement sur dix et dix-huit conseillers municipaux sur vingt et un, refusent de rejoindre le nouveau parti communiste.

Le Parti communiste naît donc à Marseille avec des atouts indéniables qui paraissent lui promettre un grand avenir : une large majorité dans un Parti socialiste très implanté dans la ville, un mouvement ouvrier combatif et puissant. Pourtant, la jeune fédération communiste aura beaucoup de difficultés dès sa naissance et elle devra en réalité attendre une quinzaine d'années pour pouvoir jouer un rôle majeur dans le mouvement ouvrier et dans la vie de Marseille.

Notes

1. Pour de plus amples développements, je me permets de renvoyer à mon travail de maîtrise, Frédéric Gossetti, *L'origine du Parti communiste à Marseille (1914-1924)*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jean-Marie Guillon, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1997.
2. Sur la création de la SFIO dans les Bouches-du-Rhône, voir le *Bulletin de Promemo*, n° 4.
3. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD BdR), 1M 1805, commissariat spécial, rapport n° 65418 (cote ancienne, la série 1M a été reclassée. La remarque est valable pour les références *infra*).
4. *Idem*, note du commissariat spécial pour le préfet, 2 décembre 1918.
5. *Idem*, note du commissariat spécial, ni datée ni numérotée.
6. Contrairement à l'idée fortement développée par Jean-Baptiste Nicolai dans la partie de son ouvrage (*Simon Sabiani, un « chef » à Marseille*, Paris, Olivier Orban, 1991) qui traite de cette période 1918-1921, Simon Sabiani n'occupe pas une position dominante dans la fédération socialiste. Il n'a que très peu de responsabilités dans le parti et jamais au niveau fédéral. Il ne participe pas à la réorganisation des Jeunesses socialistes et n'est pour rien dans la « promotion de Gabriel Peri » (p. 32). Il ne sera jamais considéré comme « le meilleur propagandiste » du Parti socialiste et encore moins « le leader des travailleurs marseillais » ; dans

sa lettre au ministre de l'Intérieur du 1^{er} avril 1920 (AN F7 12975), le préfet ne le cite même pas parmi les « militants susceptibles d'exercer une influence perturbatrice » ; on ne trouve son nom dans les archives de la police que comme participant plutôt discret à des réunions socialistes ; ses interventions y ont rarement un contenu politique important, et il semble plus facilement manier l'invective et les attaques personnelles, voire le geste violent, que l'argumentation de fond. Il ne participe pas du tout à la création du Comité de la III^e Internationale. Les militants socialistes qui participent au congrès de Salon juste avant le congrès national de Tours ne sont pas « retournés comme des crêpes » par Sabiani (p. 47), les délégués y avaient un mandat impératif de leurs sections et le vote a eu lieu sans débat sur cette question. Il ne dirige pas la délégation de Bouches-du-Rhône au congrès de Tours (p. 48) puisqu'il n'y est pas lui-même présent ! Ce n'est pas Sabiani qui « confie à Veyren la responsabilité de diriger le parti (communiste) dans les Bouches-du-Rhône » ; il n'en a évidemment ni les prérogatives ni le pouvoir, et l'élection de Veyren se fait tout naturellement. De plus, Veyren ne voue pas « un véritable culte à Sabiani qu'il est prêt à suivre dans n'importe quelle direction » ; Veyren est bien au contraire le véritable homme fort de la fédération, et les deux hommes sont en désaccord à plusieurs reprises, ils n'appartiennent pas à la même tendance au moment du 2^e congrès national du PC par exemple.

En fait, la grande chance de Sabiani, au-delà de son implantation personnelle dans le 4^e canton, pour des raisons pas seulement politiques d'ailleurs, est de figurer parce qu'ancien combattant, mutilé et décoré, sur la liste de large rassemblement conduite par le docteur Flaissières aux élections municipales de 1919, dans laquelle ne figure justement aucun responsable important de la fédération du Parti socialiste unifié. Après la scission de Tours, il sera l'un des trois élus municipaux à choisir le Parti communiste, ce qui lui permettra d'y apparaître peu à peu comme une personnalité, d'où son ascension.

7. AD BdR 3M 226, commissariat spécial, rapport n° 10828.
8. *Le Petit Provençal*, en particulier 14 août, 17 septembre, 25 septembre 1920.
9. *Le Petit Provençal*, 25 novembre 1920.
10. *Le Populaire de Marseille*, 4 septembre, 25 septembre, 9 octobre 1920.
11. AD BdR 1M 1805 commissariat spécial, rapports n° 4760 et 4 774.
12. *Le Petit Provençal*, 25 novembre 1920.
13. AD BdR 1M 1805, commissariat spécial, rapport n° 1054.
14. *Le Midi rouge*, journal de l'UD CGT des Bouches-du-Rhône, septembre 1920.
15. *Le Petit Provençal*, 10 juillet 1920.

David Lamoureux

Face au syndicalisme : les associations de défense des travailleurs dans les Alpes-Maritimes (1901-1939)

La loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats permet aux travailleurs de s'unir pour défendre leurs intérêts¹. Si la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ne remet pas en cause celle de 1884, elle crée une opportunité nouvelle pour les ouvriers et les employés. Cette loi n'a en effet aucune restriction d'objet sauf que « toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet »².

Dès lors, la création d'associations de défense de travailleurs, d'après la loi de 1901, devient une alternative pour ceux qui refusent de s'engager dans la voie du syndicalisme. Certains travailleurs des Alpes-Maritimes adhèrent à cette forme nouvelle d'organisation et un petit nombre d'associations corporatives voient le jour.

POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS CORPORATISTES

En avril 1908, plusieurs agents des Postes et des Télégraphes créent l'Association des facteurs temporaires intérimaires des Postes et des Télégraphes des Alpes-Maritimes. Cette association est la première dans ce département à s'occuper de la défense de travailleurs en dehors des syndicats. Elle a en effet « pour objet l'étude des questions professionnelles et l'examen de toutes réformes, ou de toute innovation, pouvant s'y rattacher et pour but les améliorations morales et matérielles que pourra comporter la situation de ses membres »³.

Elle ne regroupe que des agents non statutaires et dont la situation reste précaire par rapport aux autres travailleurs des P et T.

Un mois plus tard, l'Association amicale du contrôle et parties similaires des Tramways de Nice et du Littoral (TNL) développe, à son tour, toutes les prérogatives d'un syndicat. D'après ses statuts, elle doit « relever le niveau moral et matériel de la corporation, rechercher les moyens les plus prompts en vue d'amener le taux des salaires en rapport avec les nécessités de la vie et des heures de travail, d'intervenir dans les conflits qui pourraient surgir entre la compagnie TNL et les membres adhérents »⁴.

En 1911, elle change de nom pour devenir l'Association amicale des agents des TNL, c'est-à-dire qu'elle s'ouvre à tous les traminots. Pour ce faire, deux sections internes sont créées. La première comprend tous les employés sédentaires appointés au mois à condition qu'ils n'assistent à aucun des conseils de direction. L'association se protège ainsi des conflits d'intérêts. La seconde englobe le contrôle et les parties similaires avec les inspecteurs, les chefs-contrôleurs, les chefs-wattmen, les contrôleurs, les sous-chefs wattmen, et les surveillants du dépôt et de la voie. Et si elle modifie quelque peu son but qui devient « d'étudier les intérêts généraux de ses membres, de sauvegarder les droits acquis et de poursuivre dans la mesure du possible des améliorations futures »⁵, il n'en reste pas moins la défense de la corporation.



Fondée en 1923, l'Association professionnelle des comptables et aides-comptables de la ville de Nice et du département des Alpes-Maritimes démontre combien la frontière entre le syndicalisme et l'association de défense des travailleurs est ténue. Elle annonce en effet qu'« il est formé entre tous les membres qui composent le syndicat des comptables de la ville de Nice qui se trouve ainsi transformé suivant la proposition de l'assemblée générale du 28 janvier 1923 et ceux qui adhèrent aux présents statuts et qui remplissent les conditions prévues ci-après, une association professionnelle régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 »⁶.

Faut-il y voir une résultante de la scission de la CGT en 1920 ? Elle regroupe peut-être des personnes qui ne sont pas en mesure de choisir en la voie proposée confédérée et celle des unitaires, ou qui rejettent toute politisation de la question corporative.

Paradoxalement, par son but, elle reste très proche de l'idée syndicale qu'elle rejette pourtant. Elle doit « défendre les intérêts matériels et moraux de la corporation, chercher à se développer pour pouvoir marcher plus librement dans la voie du progrès. Elle emploiera tous les moyens pour que le salaire soit toujours en rapport constant avec le progrès de la civilisation et que son taux réponde aussi exactement que possible avec la valeur réelle du travail »⁷.

Cette défense des intérêts corporatistes unit tous ces groupements auxquels s'ajoutent l'Association amicale et corporative des chemins de fer de la Provence, fondée en 1926, ou l'Union amicale des niveleurs du gaz qui se propose à son tour « d'établir des relations de sympathie et d'intérêts entre ses membres et de poursuivre l'amélioration du sort de ceux-ci »⁸. Il en est de même pour l'Union amicale des agents de l'Énergie électrique du Littoral méditerranéen (EELM) créée en 1936.

Certaines de ces associations dépassent le cadre strict de la défense des travailleurs. Avec l'arrivée de la crise économique dans les années 1930, elles s'engagent dans l'aide aux chômeurs. La ville de Nice crée un Office central des bienfaisances privées et municipales qui doit être alimenté par des fonds.

« Les souscripteurs sollicités par la mairie sont constitués par divers groupements et corps professionnels, tels : L'Amicale du Nord, L'Union amicale des employés de la société du gaz et de l'électricité, le personnel municipal lui-même, les entreprises de travaux publics, etc. »⁹

Les sommes recueillies permettent notamment d'offrir aux chômeurs et à leurs enfants un panier de Noël en 1934.

Si ces associations ont toutes comme première priorité de défendre les travailleurs, elles le font d'une manière très corporative. Il s'agit donc d'une différence majeure avec les syndicats qui se développent selon des idées politiques, surtout après la Première Guerre mondiale. Une autre opposition avec le monde syndical est la façon dont ces structures abordent les relations professionnelles et la gestion des conflits. Par les formes d'action qu'elles préconisent, elles s'opposent au syndicalisme, de la CGT tout du moins¹⁰, et se tournent résolument vers une collaboration de classe.

POUR UNE COLLABORATION DE CLASSES

Ces associations de défense de travailleurs se veulent des interlocuteurs privilégiés des autorités patronales. Elles se placent *de facto* en situation de concurrence et d'opposition avec les syndicats. Ainsi



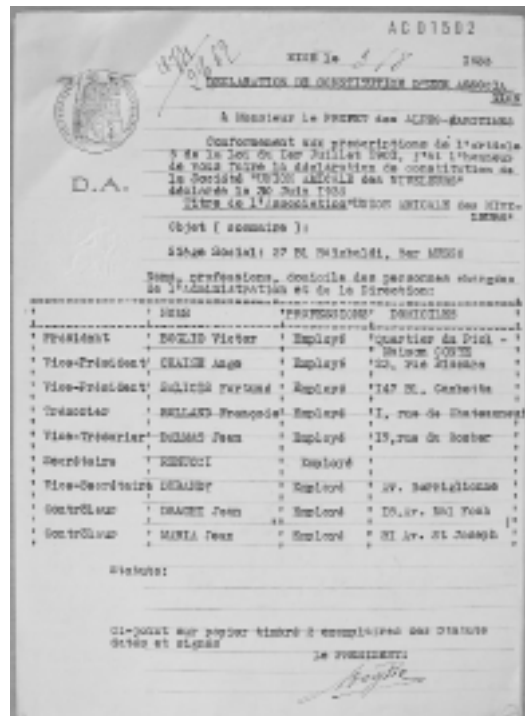
l'Association des facteurs temporaires intérimaires des Postes et Télégraphes de Nice indique que « les représentants de l'association sont les intermédiaires auprès des autorités politiques et administratives pour présenter les motions adoptées dans les assemblées générales »¹¹.

Certaines vont plus loin et annoncent explicitement que la conciliation est leur but premier, et cette dernière doit permettre de désamorcer les conflits. L'Association amicale du contrôle des TNL doit, en cas de différend, « se mettre en rapport immédiatement avec [la compagnie] par voie de délégation, et faire tous ses efforts pour arriver à la conciliation des deux parties, de veiller aux abus qui pourraient se produire entre employés-chefs et la compagnie »¹².

De même, les membres de l'Union amicale des niveleurs du gaz doivent prévenir les conflits « en réglant, dans les meilleures conditions possibles, leurs rapports avec les patrons et en résolvant à l'amiable les différends soulevés entre eux »¹³. Enfin l'Union amicale des agents de l'EELM se propose « d'intervenir amicalement en dehors de toute action syndicale, dans les différends d'ordre professionnel qui peuvent survenir entre les dirigeants de EELM et les membres de l'union »¹⁴.

Si cette dernière est la seule à exprimer clairement son indépendance vis-à-vis du syndicalisme, toutes ces associations ont bien pour point commun le rejet de la grève et de ses dérivés. D'ailleurs l'Association amicale du contrôle des TNL affirme qu'elle « n'entend porter atteinte en aucune façon à la liberté des membres adhérents, ni entraver le libre exercice du travail, les membres n'agiront jamais que dans l'entière indépendance de leur volonté, ils s'abstiendront toujours d'injures ou de voies de fait vis-à-vis de leurs collègues ou de leurs chefs »¹⁵.

Toutes se placent donc réellement dans une situation de collaboration de classes. Une collaboration qui peut être d'autant plus affirmée que certains groupes se placent sous la coupe des représentants des entreprises et des notables. Lors de sa création, l'Association amicale du contrôle des



TNL confie, par exemple, sa présidence d'honneur à Honoré Sauvan, le maire de Nice, tandis que les deux directeurs de la compagnie des TNL, messieurs Dumur et Lemonnier, sont nommés vice-présidents d'honneur.

D'autres groupements prônent officiellement cette collaboration de classes dans leurs statuts. L'Association des travailleurs chrétiens russes de Cannes et Cannes-la-Bocca affiche comme but final « l'instauration d'un ordre social basé sur la justice chrétienne, la collaboration des classes et leur réconciliation ». Elle n'est pas la seule car l'Association des travailleurs chrétiens russes de Nice, créée en 1932, indique que son action de défense des travailleurs se basera sur « les principes suivants : respect de la Patrie, défense de la religion, de la famille, de la paix sociale ». Apparaissent en filigrane, le contexte révolutionnaire des années 1917-1920 en Europe et une opposition à la Révolution russe, même si ces deux associations restent marginales dans leur démarche.

Cette volonté de collaboration de classes n'est pas propre à ces associations. Parmi le mouvement syndical aussi, « certains ouvriers sont [...] franchement partisans d'une étroite collaboration avec le patronat, comme [...] le syndicat fédéré

des ouvriers de la Société du Gaz et de l'Électricité de Nice créé en avril 1920 qui se flatte d'avoir été reconnu "officiellement" par son directeur et d'avoir pour devise : "Évolution dans l'ordre" »¹⁶.

Mais ces tentatives restent très minoritaires et ne concernent en aucun cas les syndicats de la CGTU.

POUR LA DÉFENSE D'UNE CLASSE ?

Les associations de défense de travailleurs qui s'opposent aux syndicats développent une extrême méfiance vis-à-vis de ces derniers. Afin de ne pas être phagocytées, plusieurs mettent en place des moyens de contrôle de leurs adhérents. La première protection est la cooptation des nouveaux membres. Ainsi la plupart d'entre elles imposent que chaque nouvel adhérent soit présenté par deux anciens membres pour être accepté. Et si cette mesure ne leur est pas propre, elle joue un rôle prépondérant dans ce cas précis.

La deuxième mesure de vigilance est l'interdiction des adhésions multiples, c'est-à-dire que chaque membre ne peut adhérer qu'à cette seule association de défense. Ainsi, l'Union amicale des niveleurs du gaz précise que « pour [...] faire partie de l'amicale, il ne faut faire partie d'aucune organisation de la CGN, la société sportive de la CGN exceptée »¹⁷. De même, l'Union amicale des agents de l'EELM impose à ses membres d'« être agent EELM à condition de n'être inscrit, ni se faire inscrire dans aucun des groupements existants »¹⁸.

Cette méfiance paraît d'autant plus justifiée que si ces associations se veulent en concurrence avec les syndicats, elles subissent à l'inverse leur rivalité à partir des années 1920. En effet, après la scission de la CGT, dans les Alpes-Maritimes, « le pluralisme syndical triomphe ; et pour peu que des travailleurs refusent l'appartenance à une confédération et créent un syndicat autonome, dès lors un même groupement professionnel est représenté par trois syndicats »¹⁹.

Il en est ainsi pour les employés municipaux, les cheminots du PLM ou les employés de la Compagnie du gaz et de

l'électricité de Nice. Les associations de défense ont tout à craindre du développement des syndicats autonomes qui paraissent très proches de leurs opinions. À moins que leur création ne soit une réponse à l'impossibilité de constituer un syndicat autonome dans certaines entreprises.

La réelle différence entre ces deux formes d'organisation serait peut-être que ces associations sont toutes contrôlées par des employés ou des cols blancs. L'Association amicale des employés et ouvriers de l'EELM est présidée par le chef de l'usine électrique de Menton-Cap Martin. De même, l'Association amicale et corporative des chemins de fer de la Provence a à sa tête un commis principal, c'est-à-dire un cheminot qui occupe une situation intermédiaire dans la compagnie. De plus, aucun ouvrier ne siège dans son conseil d'administration. Il en est de même pour les comptables ou les contrôleurs des tramways qui *de facto* sont des employés. L'Amicale du contrôle insiste sur une médiation « entre les employés-chefs et la compagnie ». Ces associations n'auraient donc pour but que de défendre une catégorie particulière de travailleurs, s'adressant prioritairement aux classes moyennes.

Les travailleurs qui choisissent de s'unir sous la forme de l'association pour défendre leurs intérêts restent en définitive très minoritaires. D'ailleurs, il est difficile de connaître réellement leur portée et leur activité d'après les sources disponibles. Néanmoins la consultation de certains dossiers durant les grèves ne montre pas qu'elles prennent une quelconque part aux négociations. Faut-il pour autant en déduire leur inefficacité ou leur faible viabilité ? Elles ont peut-être négocié différemment les acquis de leurs membres et notamment en s'opposant aux conflits ouverts. Quoiqu'il en soit, elles ne semblent jamais avoir été en mesure de s'opposer au mouvement syndical durant toute la période étudiée.

Notes

1. L'article 3 de la loi énonce que « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques,

Face au syndicalisme : les associations de défense...

- industriels, commerciaux et agricoles », *Journal officiel*, 22 mars 1884.
2. Article 3, *Journal officiel*, 2 juillet 1901.
 3. Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), 4 M 321, statuts du 24 avril 1908, article 2.
 4. ADAM 4 M 321, statuts du 16 mai 1908, article 2.
 5. ADAM 4 M 321, statuts du 29 juillet 1910, article 2.
 6. ADAM 4 M 337, statuts du 21 juin 1926, article 2.
 7. *Ibid.*
 8. ADAM 4 M 352, statuts du 3 octobre 1933, article 3.
 9. Françoise Bernard, *Le Monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1929 à 1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. André Nouschi, université de Nice, 1976, p. 67-68.
 10. Puis des deux CGT après la scission de 1920.
 11. ADAM 4 M 321, statuts du 24 avril 1908, article 2.
 12. ADAM 4 M 321, statuts du 16 mai 1908, article 2.
 13. ADAM 4 M 352, statuts du 3 octobre 1933, article 3.
 14. ADAM 4 M 358, statuts du 11 août 1936, article 2.
 15. ADAM 4 M 358, statuts du 11 août 1936, article 3.
 16. Patrick Falconnier, *Le Monde du travail dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. André Nouschi, université de Nice, 1975, p. 57.
 17. ADAM 4 M 352, statuts du 3 octobre 1933, article 3.
 18. ADAM 4 M 358, statuts du 11 août 1936, article 4.
 19. P. Falconnier, *op. cit.*, p. 130.

Robert Mencherini

Quelques aperçus sur le syndicalisme chrétien en Provence, de sa naissance aux années 1930

En 1936, l'abbé Paul Ardoin, professeur au pensionnat du Sacré-Cœur, fit paraître une synthèse historique sur le syndicalisme ouvrier chrétien dans la région¹. L'auteur de ce travail, avait été mêlé de près aux activités qu'il évoquait. Il avait pu consulter les archives des organisations chrétiennes dont on ne sait trop ce qu'il en subsiste

aujourd'hui. Même soixante-dix ans après, les renseignements qu'il fournit, avec le louable souci d'indiquer ses sources, présentent donc un intérêt certain. Évidemment, l'ouvrage se doit d'être recoupé avec d'autres sources (archives confédérales, rapports de police, témoignages, presse...), ce que nous n'avons pas pu faire ici de manière satisfaisante. Mais tel quel, il méritait déjà d'être signalé. Nous en présentons quelques aperçus dans ce *Bulletin de PROMEMO*, partiellement complétés par des informations issues de documents d'archives, de notices du *Maitron*². Avec l'espoir que cette première approche soit précisée, amendée, corrigée par d'autres travaux, des documents et témoignages complémentaires. Sauf mention contraire, nous avons suivi dans cet article les indications données par Paul Ardoin. Notons immédiatement que la région qu'il prend en compte est plus étendue que l'actuelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), puisque le



Gard et l'Hérault dépendaient aussi de l'Union provençale des syndicats chrétiens.

DE L'ORIGINE AUX ANNÉES D'APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Selon Paul Ardoin, les premiers véritables syndicats chrétiens créés en Provence furent aixois et féminins. Les syndicats féminins de l'Aiguille aixoise et des Dames employées du commerce fondés par mademoiselle Félicie Boissard, le 2 janvier 1902, s'entourèrent vite de « services annexes » : mutualité, bureau de placement, cours professionnels, bibliothèque, service d'es-compte, cercle d'études, coopérative³. L'expérience lyonnaise menée par mademoiselle Rochebillard servit de modèle. C'est aussi à cette dernière que l'abbé Suchet, vicaire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul (entre le quartier de Saint-Barnabé et le centre-ville), en charge des Enfants de Marie et conscient des difficultés matérielles vécues par ces jeunes filles, fit appel pour étendre le mouvement à Marseille. En juillet 1903, furent déclarés, dans cette ville, deux syndicats féminins : celui des employées marseillaises et celui des ouvrières de l'habillement, avec également des « annexes », dont une colonie de vacances pour les travailleuses, sise à Forcalquier, puis à Manosque⁴. Madeleine Simon, ouvrière-couturière, animait l'équipe qui développa ces activités⁵.

Plusieurs années s'écoulèrent ensuite, marquées par des débats et par le développement des idées du catholicisme social. À la fin de 1911, quelques employés formèrent à Marseille le premier syndicat chrétien ouvrier et masculin de Provence. Dès l'année suivante, ce syndicat participa, en commun avec la CGT, aux luttes pour la journée de 10 heures et la fermeture des magasins à 19 heures. Très actif, il demanda, lors de son assemblée générale du 9 juin 1912, « la suppression des dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire [...], l'adoption de la "semaine anglaise" avec fermeture des bureaux et magasins pendant l'après-midi du samedi [...], l'amélioration de l'hygiène dans les locaux où travaillent

les employés [...], la création à Marseille d'une Bourse du Travail catholique »⁶.

La Première Guerre mondiale mit les activités syndicales en sommeil. Il fallut attendre 1917 pour de nouvelles créations de syndicats féminins chrétiens en Provence, à Nice où ils regroupèrent une cinquantaine d'ouvrières et employées et autant à Marseille. Dans les deux cas, Paul Ardoin souligne le rôle moteur des syndicats parisiens dits « de l'Abbaye », en référence à leur siège, près de Saint-Germain-des-Prés, et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul⁷.

« La Ruche » s'établit ainsi, de manière modeste, dans les grandes deux villes du Sud-Est. À Marseille, ses locaux du boulevard des Dames, de la rue de Lodi (et rue Fongate à partir de 1925) abritaient, en plus des quatre syndicats des employés du commerce, des ouvrières de l'habillement, des ouvrières d'usine et des institutrices, les « annexes » : un restaurant féminin, un service d'achats, une bibliothèque, des cours professionnels. À Nice, les syndicats se diversifièrent en 1919, entre les employées du commerce et de l'industrie, l'habillement, mais aussi les infirmières des hôpitaux civils et l'industrie hôtelière. « La Ruche » essaima aussi à Hyères et à Avignon⁸.

Les « anciens » syndicats féminins de Marseille (dits « de la rue Marengo » ou « Stella », après leur installation rue Estelle en 1933⁹) relancèrent aussi leurs activités et adhérèrent, en 1918, à l'Union de syndicats professionnels féminins de Paris. Ils obtinrent à Marseille la signature d'un contrat collectif appliquant la « semaine anglaise » à l'habillement¹⁰.

LA CRÉATION DE L'UNION PROVENÇALE, L'ADHÉSION À LA CFTC ET L'ÉVOLUTION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DANS LES ANNÉES 1920

Ces syndicats s'unirent en 1919-1920 avec leurs homologues masculins (instituteurs libres, employés...) pour former une Union provençale, qui revendiqua 2 000 membres¹¹. Celle-ci adhéra dès sa création à la CFTC dont le congrès constitutif eut

lieu les 1^{er} et 2 novembre 1919 et qui ouvrit un secrétariat à Marseille, 60 rue Grignan. D'autres syndicats les rejoignirent, comme celui des cheminots d'Arles « anticégétiste et anti-révolutionnaire », créé en réaction aux grèves de 1920, celui des navigateurs coloniaux « qui rest[a] neutre le 1^{er} mai, faisant ainsi en partie échouer la grève des inscrits » ou celui des métallurgistes¹².

144 délégués représentant 34 syndicats participèrent, les 23 et 24 avril 1921, à Marseille, au premier congrès régional des syndicats chrétiens. La nouvelle organisation se dota d'un journal bimensuel, puis mensuel, *La Paix sociale*, tiré à 5 000 exemplaires (le périodique cessa de paraître en 1932). Au deuxième congrès (28-29 mai 1922), l'Union provençale continua sa progression puisqu'elle recensa 44 syndicats et 5 076 membres¹³. En 1923, un jeune commis des douanes de 24 ans, Nicolas Caccavale, succéda à Alexandre Colombani et à Nivon comme secrétaire de l'Union¹⁴.

consubstantielles au syndicalisme chrétien. « Les syndicats chrétiens ont pour but la "Collaboration" envers le prochain. Cette charité exige que l'on se soutienne mutuellement pour voir satisfaire certaines revendications justes. Elle exige – et elle est alors plus conforme à l'esprit chrétien – une entr'aide à l'intérieur de la Classe » écrit Paul Ardoin¹⁵.

D'où la floraison des cours professionnels, cercles d'études (combinant instruction religieuse et questions sociales), bibliothèques, services d'orientation professionnelle, bureaux de placement, consultations juridiques, services des assurances sociales, sociétés de secours mutuel, caisses de chômage, restaurants féminins, colonies de vacances, et même service d'escompte et crédit mutuel.

La seconde préoccupation des syndicats chrétiens fut de s'affirmer, en particulier face à la CGT (et aussi à la CGTU). Ce qui put parfois conduire à des situations très



Il est impossible de détailler ici les activités diverses des syndicats chrétiens jusqu'aux années 1930 dont Paul Ardoin donne parfois des relations très fournies. Mais on peut en dessiner quelques lignes de force.

La première est l'importance des activités dites « annexes », mais, de fait,

conflituelles, comme en 1921-1922 chez les inscrits maritimes où les incidents se multiplièrent entre la CGT et le syndicat chrétien des travailleurs coloniaux¹⁶.

L'activité de la CFTC pendant cette période se caractérisa aussi, me semble-t-il, par un engagement de plus en plus net dans les luttes revendicatives, pouvant aller

jusqu'à la grève, y compris de manière unitaire avec la CGT. Ce fut le cas, en particulier lors de la grève des banques pendant l'été 1924. Le mouvement, parti de Marseille, s'étendit aux établissements bancaires des grandes villes de France. Les grévistes, ces « forçats en veston », demandaient la reconnaissance des organisations syndicales, une augmentation des salaires de 100 francs et une échelle mobile d'indemnité de vie chère. Au bout de cinquante jours de grève, le travail reprit sans que satisfaction ait été obtenue. Mais, pour la CFTC, qui s'était employée, conformément à ses principes, à éviter toute violence et toute politisation, ce mouvement marqua un tournant. Selon Paul Ardoin, désormais, « les groupements catholiques, de même que les adversaires de gauche, peuvent et sont obligés de compter avec elle. [...] Cette grève a posé devant l'opinion publique la réalité bienfaisante du Syndicalisme Chrétien et le droit syndical a été reconnu de tous ceux qui n'avaient pas de préjugés »¹⁷.

La CFTC fut accusée d'opportunisme par ses partenaires¹⁸. Mais, exemple parlant d'une situation nouvelle, on assista, le 30 juillet 1924, au spectacle étonnant d'une assemblée de 2 000 syndicalistes applaudissant une lettre de l'évêque de Marseille qui soutenait, en termes pondérés, les revendications des employés. Et ceci à la Bourse du travail de Marseille, sous des pancartes « Ni Dieu, ni Maître »¹⁹ !

Par ailleurs, la CFTC provençale s'efforça d'élargir sa base première où les employés et les femmes étaient l'élément dominant, aux secteurs productifs et masculins. Ainsi, avec des succès divers, dans le bassin minier, la métallurgie ou le bâtiment. Mais, dans l'ensemble de la région, comme au niveau national, la CFTC recrutait plus facilement chez les employés. La CFTC essaya aussi d'étendre son assise géographique. L'extension régionale, en dehors des foyers initiaux fut parfois difficile : la tentative d'organisation d'un syndicat en 1925 dans le Var se heurta à beaucoup de difficultés²⁰. Un syndicat chrétien réussit à se créer à l'Arsenal de Toulon²¹.



Document fourni par Patrick Hautière. De fait, la création de ce syndicat semble dater de la fin des années 1920.

Enfin, la CFTC s'efforça d'obtenir une reconnaissance officielle. Et ces efforts portèrent partiellement leurs fruits. En témoignent l'élection en 1926, à Marseille, dans la « catégorie industrielle », de la première femme conseiller prud'homme (et catholique) en la personne de Léontine Roche, présidente du syndicat de l'habillement. Madeleine Simon, déjà évoquée, lui succéda en 1932. En 1929, deux autres conseillers prud'hommes CFTC furent élus, M. Coulomb (en section commerciale) et Mlle Pontier, de l'habillement, en section industrielle. En 1932, M. Coulomb fut reconduit et Nicolas Caccavale, secrétaire de l'Union provençale, élu, lui aussi en section commerciale²². Ce dernier était aussi, depuis 1925, vice-président de la Chambre des métiers et Claire Poujade, sténodactylo, vice-présidente de l'Union provençale en 1920, fut nommée en 1926 au conseil d'administration de cette même Chambre.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de ses adhérents et de ses membres, l'Union provençale déménagea en 1928, rue Saint-Suffren, dans des locaux plus vastes, communiquant avec ceux de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) et de la Maison des étudiants catholiques²³.

L'UNION PROVENÇALE FACE À LA CRISE DES ANNÉES 1930 ET À LA CGT RÉUNIFIÉE

La crise économique du début des années 1930 et ses effets sociaux posèrent

Quelques aperçus sur le syndicalisme chrétien...



Abbé Paul Ardoin, Le syndicalisme chrétien catholique en Provence, TAMP 1933, Marseille, Bureau de la presse catholique, 1936, p. 147-148.

des problèmes nouveaux à la CFTC. Celle-ci et son Union provençale protestèrent contre les licenciements, la diminution des salaires et demandèrent le respect de la loi des huit heures. Mais il était hors de question, pour les syndicalistes chrétiens, hostiles au Front populaire, de rejoindre la nouvelle CGT réunifiée car « impossible, moralement et pratiquement, de réunir dans les cadres de la même organisation pour une activité féconde des éléments séparés par de graves divergences doctrinales, [ce qui n'était pas contradictoire avec des] ententes ouvrières aussi générales que possible pour la défense d'intérêts légitimes et la poursuite d'objectifs bien délimités »²⁴.

Le programme des syndicats féminins de la rue Estelle définissait une doctrine syndicale chrétienne bien éloignée de la tradition de la CGT. Tout en revendiquant des salaires justes, des conditions de travail convenables, le développement de la valeur professionnelle des salariées, et en prônant la solidarité au sein de la famille professionnelle, les syndicats Stella « professent la "légitimité de la propriété individuelle, syndicale, corporative [...], le respect des droits de la famille, la nécessité de l'autorité" ; ils réprouvent "la lutte des classes avec ses atteintes aux personnes et aux biens" »²⁵.

Lorsque Paul Ardoin mit le point final à son ouvrage, en janvier 1936, l'Union provençale comptait 51 syndicats : Mar-

seille et Nice en rassemblaient plus de la moitié (18 à Marseille, neuf à Nice). Le reste se répartissait entre les villes d'Aix, Alès, Arles, Béziers, Cannes, Hyères, Miramas, Molières-sur-Cèze, Montpellier, Nîmes, Robiac, Sète, Toulon. 21 étaient des syndicats explicitement féminins. La plupart regroupaient des employé(e)s. Des syndicats de cheminots CFTC s'étaient constitués dans huit villes.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE : LA CFTC À LA FIN DES ANNÉES 1930

Les rapports de police que nous avons pu consulter pour les années suivantes décrivent une CFTC provençale en forte expansion à partir du Front populaire²⁶. Selon les Renseignements généraux, à Marseille, l'implication nouvelle de l'Église aurait joué un rôle décisif : « La véritable activité de ces syndicats date du 22 juin 1936, à la suite de l'appel lancé par l'Évêque de Marseille Mgr Dubourg au moyen de tracts distribués à profusion à la sortie des messes célébrées dans les églises de Marseille et du département. Ces tracts portaient in fine un bulletin d'adhésion qu'il suffisait d'adresser à la Bourse chrétienne du Travail, 28, rue Saint-Suffren à Marseille. »²⁷

La même source signale l'impact de la grève du 30 novembre 1938 : « La grève générale déclenchée par la CGT le 30 novembre 1938 et non approuvée par la grande majorité de la classe ouvrière, a

mené aux syndicats chrétiens un grand nombre d'adhérents désireux de ne plus subir les directives de la CGT. »

Ainsi, à partir de 1936, l'expansion de la CFTC se serait effectuée en réaction au Front populaire (mais parfois en accompagnant les grèves de mai-juin) et en opposition directe à la CGT²⁸. S'il est vraisemblable que la CFTC, comme la CGT d'ailleurs, ait bénéficié de la vague de syndicalisation de la période, il convient d'utiliser avec précaution et de vérifier les chiffres avancés par les Renseignements généraux pour le département des Bouches-du-Rhône : 13918 adhérents à la CFTC en novembre 1938, 28 882 en avril 1939²⁹. Par comparaison, l'Union départementale CGT comptait en 1937-1938 (après la réunification) plus de 140 000 adhérents. Elle en perdit 48 000 en 1938-1939³⁰. À la progression de l'une s'opposerait donc le recul de l'autre.

À la fin des années 1930, le développement des syndicats chrétiens semble bien toucher l'ensemble de la région. Ainsi, dans le Var, un syndicat des métaux voit le jour aux Forges et Chantiers de la Méditerranée à La Seyne, une UL est créée à Draguignan en 1937, sous l'impulsion de Georges Cisson et l'UD CFTC du Var s'organise en 1938 sous la présidence de Gaston Havard³¹.

Quoiqu'il en soit, et dans l'attente d'autres études, on peut considérer que les syndicats chrétiens, sans pouvoir rivaliser avec la CGT réunifiée, ni par le nombre d'adhérents, ni par l'audience, ont réussi, en une vingtaine d'années, à apparaître dans le paysage syndical provençal.

Notes

1. Paul Ardoin (abbé), *Le syndicalisme ouvrier chrétien en Provence, 1884-1935*, Marseille, Bureau de la presse catholique, 1936.
2. En particulier celles de Nicolas Caccavale, Claire Pujade, Léontine Roche, Madeleine Simon.
3. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 30-31. L'intérêt des syndicalistes chrétiens pour la formation professionnelle ne se dément pas pendant toute la période. Ainsi, en 1932, est organisée une École libre des métiers, rue des Bons-Enfants dans le centre de Marseille. Albert Bertalmio, président de l'UD CFTC après la Deuxième Guerre mondiale, fréquenta cette école professionnelle.

4. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 31.
5. Voir sa notice, établie par Antoine Olivési, dans le *Maitron*, t. 41.
6. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 38-39.
7. Michel Launay, *La CFTC, origines et développement, 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 19.
8. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 39-40.
9. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 41, note 75.
10. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 41-42.
11. Michel Launay attire l'attention sur l'importance de l'organisation régionale pour la CFTC. La région s'étend même parfois, dans les faits, bien au delà de son intitulé. Ainsi, les syndicalistes lyonnais (dont Maurice Guérin, secrétaire de l'Union régionale du Sud-Est) aident très fortement au développement de la région provençale. Michel Launay, *Le syndicalisme chrétien en France de 1885 à nos jours*, Paris, Desclée, 1984, p. 30.
12. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 45-46. Sur les grèves des cheminots de 1920, voir David Lamoureux, « La grande grève cheminote de mai 1920 », *Bulletin de PROMEMO*, n° 2, mai-juin 2004, p. 6-9.
13. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 59.
14. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 67. Nicolas Caccavale joua un rôle important dans l'audience et l'organisation de la CFTC dans la région. Il fut, en particulier, l'un des animateurs de la grève des Banques de 1924. Secrétaire de l'Union provençale, il en devint ensuite le président et la représenta au conseil national de la CFTC. Il fut aussi vice-président de la Chambre des métiers et conseiller prud'homme de l'arrondissement de Marseille (collège des employés). Membre du Parti démocrate populaire (PDP), il se présenta à ce titre à plusieurs élections. Voir sa biographie dans le *Maitron*.
15. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 168.
16. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 54-58.
17. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 97.
18. Voir Michel Launay, *op. cit.*, p. 235-236.
19. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 82.
20. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 101.
21. Paul Ardoin date sa création de 1928, *op. cit.*, p. 110. Patrick Hautière donne la date de 1929, « De la CFTC à la CFDT à Toulon et dans le Var », *Bulletin de PROMEMO*, n° 1, novembre 2003, p. 14-15. Il a également retrouvé un document d'archive qui indique sa création le 17 juillet 1936.
22. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 104, p. 143. À noter que Michel Launay signale l'élection en 1927, d'un conseiller prud'homme CFTC dans le bassin minier de Fuveau-Gardanne, Michel Launay, *La CFTC...*, *op. cit.*, p. 220.
23. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 103.
24. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 151.
25. Paul Ardoin (abbé), *op. cit.*, p. 151-152.
26. La tendance est la même pour toute la France. Michel Launay estime que le nombre d'adhérents à la confédération double en quelques mois. Michel Launay, *La CFTC...*, *op. cit.*, p. 322 et 337.

27. AD BdR 1M 924, rapport du commissaire de police, chef des services de la police spéciale, 22 avril 1939. On retrouve des appels semblables dans d'autres villes, Georges Lefranc en cite plusieurs. Georges Lefranc, *Juin 1936, « l'explosion sociale » du Front populaire*, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1966, p. 249-250.
28. Le phénomène est national. Ces nouveaux syndiqués, chez lesquels la préoccupation de faire contrepoids à la CGT prime l'adhésion à la doctrine sociale de l'Église, sont appelés « anti ». D'autres éléments jouent évidemment, comme, sans doute, la plus grande attention portée par la CFTC à la défense catégorielle des salariés ou aux revendications féminines. Michel Launay, *Le syndicalisme chrétien...*, op. cit., p. 41 et sq.
29. Toujours selon la même source, l'affluence aurait été telle que les dirigeants de l'organisation s'en seraient inquiétés et aurait demandé que les nouvelles adhésions ne soient agréées qu'après une enquête de moralité. De plus, on craignait, au niveau national, une offensive du Parti social français (PSF). Michel Launay, *Le syndicalisme chrétien...*, op. cit., p. 46-47.
30. D'après les calculs d'Antoine Prost, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939*, Paris, Armand Colin, 1964 et les rapports financiers des congrès de l'UD CGT des Bouches-du-Rhône. Pour d'autres commentaires comparatifs, je me permets de renvoyer à Robert Mencherini, *Midi rouge, une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône*, t. 1, *Les années de crise, 1930-1940*, Paris, Syllepse, 2004, p. 121-123.
31. Patrick Hautière, op. cit. Voir également les notices des militants évoqués dans cet article dans le Maitron.

Les sources de l'histoire du mouvement ouvrier et du mouvement social

Jean-Claude Lahaxe

L'exemple des archives municipales et la société mutualiste des ouvriers et employés de Martigues

Les archives municipales de Martigues possèdent un dossier assez complet sur la naissance de la Société mutualiste syndicale des ouvriers et employés de Martigues. Référencée Q19 G1 B, cette chemise comprend non seulement le texte intégral des statuts de la nouvelle organisation mais aussi de précieux renseignements sur les membres de son premier bureau.

Les statuts de la Société mutualiste des ouvriers et employés de Martigues sont déposés en vue de leur enregistrement le 8 avril 1948. L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1948 qui réunit 260 de ses 280 membres les adopte à l'unanimité moins deux voix. Ces statuts initiaux seront modifiés à l'issue de l'assemblée générale du 22 avril 1956.

Lors de sa naissance, la Société, dont le siège est situé sur le quai Kléber dans les locaux de la Bourse du travail de Martigues, se donne pour but de rembourser à ses adhérents une partie de leurs frais médicaux et pharmaceutiques. Elle s'engage en outre à garantir contre tout risque chirurgical, à assurer le versement d'une prime à l'occasion d'une naissance et à verser des allocations lors du décès d'un de ses membres. Sont bénéficiaires de ces prestations les membres participants et leurs familles (que celles-ci soient composées ou non par des assurés sociaux), les membres retraités, les ascendants ou collatéraux résidant sous le même toit que le sociétaire.

Au sein de la société, les assurés sociaux sont regroupés au sein de la catégorie A, les assurés sociaux mensualisés forment la

catégorie B, les non assurés sont dans la catégorie C. Le montant des cotisations est calculé en fonction de cette répartition. Une somme de 300 francs par trimestre est exigée pour les membres des catégories A et B. Les sociétaires de la catégorie C doivent verser 615 francs pour eux-mêmes, 340 francs pour leur conjoint et 170 francs par enfant (jusqu'au troisième inclus). Les membres honoraires sont assujettis à une cotisation égale ou supérieure à 500 francs. La somme exigée lors de l'adhésion, à savoir 50 francs, est identique pour tous.

L'affiliation à la société est liée à la satisfaction de certaines conditions clairement définies. Âgé de moins de 65 ans et résidant obligatoirement dans le département, le postulant doit renseigner une fiche de demande d'adhésion, fournir un certificat médical ainsi qu'une attestation certifiant qu'il n'est affecté d'aucune maladie chronique. Il doit n'avoir été exclu au préalable d'aucune autre société mutualiste. Il accepte enfin de renoncer à sa mise de fonds initiales en cas de démission. La candidature de chaque postulant, qu'il soit appelé à devenir membre participant ou honoraire, est approuvée ou refusée à la majorité des voix du conseil d'administration de la société. Les sociétaires sont tenus de participer à l'assemblée générale annuelle qui procède, si au moins un quart des adhérents sont présents ou représentés, à l'élection à bulletins secrets des douze volontaires acceptant de siéger dans le conseil d'administration. En fonction de la composition de sa famille, chaque membre participant présent dispose d'un nombre de voix plus ou moins élevé. L'assemblée générale est aussi chargée de désigner parmi les sociétaires volontaires ceux qui siègent au sein de la commission de contrôle.

Le conseil d'administration doit obligatoirement se composer de Français majeurs

jouissant de leurs droits civils et civiques. Deux tiers d'entre eux au moins appartiennent à la catégorie des membres participants. Non comptées les circonstances exceptionnelles, le conseil est tenu de se réunir au moins quatre fois par an. Il ne peut délibérer que lorsque au moins six de ses membres sont réunis. Dans ce cas, un procès-verbal consigne obligatoirement les décisions prises. Quels sont les premiers responsables élus en 1948 ? Les trois tableaux constitués à partir des renseignements contenus dans le dossier Q19 G1 B apportent quelques éléments de réponse. Tous sont des cadres de l'Union locale CGT. À l'exception du président, tous travaillent dans le secteur privé. Ce sont tous des hommes d'expérience. Leur moyenne d'âge dépasse en effet légèrement 36 ans. Un seul d'entre eux a moins de 30 ans, deux ont dépassé la quarantaine.

Chaque année au cours de la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle, le conseil est chargé de procéder au renouvellement d'un tiers des membres d'un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de leurs adjoints respectifs. L'élection d'un candidat se fait à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. Le président est chargé de représenter la société en justice et dans tous les actes de la vie civile. En vertu de l'article 25 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, celui-ci doit transmettre, dans les trois premiers mois de chaque nouvelle année, des renseignements d'ordre statutaires et financiers à l'autorité compétente. Le secrétaire est quant à lui responsable des convocations, de la correspondance et des archives. Les membres du bureau ne perçoivent aucun salaire mais la société prend en cause les frais entraînés du fait de l'accomplissement de leurs tâches.

Jean-Claude Lahaxe

L'exemple des archives municipales et la société mutualiste...

RESPONSABILITÉS SYNDICALES DES MEMBRES DU BUREAU AU 8 AVRIL 1948	
CADRES	AUTRES RESPONSABILITÉS
BARTOLI Michel	Secrétaire de l'UL CGT de Martigues (1946)
PIERRE Fernand	Secrétaire du syndicat CGT de Lavera (1956)
PISTOUN Victor	Secrétaire de l'UL CGT de Martigues (1945)
MAUNIER Joseph	Trésorier adjoint de l'UL CGT de Martigues (1946)
BLANC Antoine	Trésorier de l'UL CGT de Martigues (1946)
JEAN Eugène	Secrétaire de l'UL CGT de Martigues (1946)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES MEMBRES DU BUREAU AU 8 AVRIL 1948	
CADRES	ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
BARTOLI Michel	Employé des PTT
PIERRE Fernand	Manœuvre
PISTOUN Victor	Pompiste
MAUNIER Joseph	Ouvrier du pétrole
BLANC Antoine	Ouvrier du pétrole
JEAN Eugène	Maçon

ÂGES DES MEMBRES DU BUREAU AU 8 AVRIL 1948		
CADRES	NÉS LE	Âges en 1948
BARTOLI Michel	29 octobre 1916	31
PIERRE Fernand	27 février 1918	30
PISTOUN Victor	16 octobre 1922	26
MAUNIER Joseph	5 janvier 1906	42
BLANC Antoine	26 septembre 1912	36
JEAN Eugène	2 avril 1896	52

.....
Quelques renseignements utiles concernant les archives communales de Martigues :

Responsable : Maud BLASCO.

Adresse : Hôtel de ville, avenue Louis Sammut, BP 60101, 13692 Martigues Cedex.

Téléphone : 04 42 44 36 72. Télécopie : 04 42 44 30 70.

Courriel : <archives-communales@ville-martigues.fr>.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Fermeture le lundi suivant la fête de la Saint-Pierre.

Le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social est une œuvre immense, commencée en 1955 par Jean Maitron, continuée sous la direction de Claude Pennetier. Il constitue aujourd'hui la plus importante base biographique en France. La première édition papier compte 44 volumes. Elle s'est enrichie d'éditions spécifiques par corporations, de volumes internationaux ou par pays. Un cédérom rassemble également les 110 000 biographies des volumes concernant la France, de 1789 à 1940. Aujourd'hui, l'équipe du *Maitron* rassemble les biographies (nationalement et régionalement) pour la période 1940-1968. Le premier volume est paru en janvier 2006.

L'association PROVENCE, MÉMOIRE ET MONDE OUVRIER (PROMEMO), créée en 1999, a pour objet de contribuer à l'élaboration, la rédaction et la diffusion du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*, d'encourager et de développer les recherches scientifiques autour de l'histoire du monde et du mouvement ouvrier en Provence, de favoriser la conservation des documents et archives les concernant, de faciliter, dans un cadre plus large, les initiatives touchant à l'histoire sociale et politique de la Provence contemporaine.